

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

Les finales départementales par classement auront lieu **le dimanche 21 AVRIL 2024**

A COUTANCES

1) Dispositions générales :

1.1) Conditions de participation :

Voir règlements fédéraux : Règlements Sportifs - Page 102 à 103

Seuls les poussins ne peuvent participer

Tout joueur ou joueuse peut s'inscrire même s'il n'a pas participé au Critérium Fédéral.

1.2) Engagement :

Les inscriptions se font uniquement par spid « Mon Club \ SPORTIF \ Engagements /Finales par Classements » au plus tard le **Vendredi 12 Avril 12h00.**

Forfait : A déclarer avant le Mercredi 17 Avril 20h00

Il n'y a pas de droits d'inscription pour les joueurs qui sont toujours qualifiés au Critérium Fédéral. Les frais d'inscription pour les autres joueurs sont de 6 € (facture envoyée après l'épreuve, ne pas envoyer de règlement avec le bulletin d'engagement).

1.3) Déroulement de l'épreuve :

Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

2) Organisation sportive :

2.1) Tableaux : Les finales départementales par classement comportent 8 tableaux :

DAMES

- Tableau **F 5** : joueuses ayant un nombre de points **compris entre 500 et 599 points**
- Tableau **F 7** : joueuses ayant un nombre de points **compris entre 600 et 799 points**
- Tableau **F 9** : joueuses ayant un nombre de points **compris entre 800 et 999 points**
- Tableau **F12** : joueuses ayant un nombre de points **compris entre 1000 et 1299 points**

MESSIEURS

- Tableau **H 8** : joueurs ayant un nombre de points **compris entre 500 et 899 points**
- Tableau **H 10** : joueurs ayant un nombre de points **compris entre 900 et 1099 points**
- Tableau **H 12** : joueurs ayant un nombre de points **compris entre 1100 et 1299 points**
- Tableau **H 15** : joueurs ayant un nombre de points **compris entre 1300 et 1599 points**

Les points pris en compte sont les points officiels diffusés début janvier **2024**

2.2) Déroulement sportif :

Les joueurs seront répartis en poules de 3 ou 4.

Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe avec classement intégral de 1 à 16 pour les messieurs et de 1 à 8 pour les dames. En fonction du nombre d'inscrits, la formule sera adaptée afin de permettre aux participants de jouer davantage de parties.

2.3) Echelon régional :

En féminine les 3 premières de chaque tableau sont qualifiées pour le régional

En masculin les 3 premiers de chaque tableau sont qualifiés pour l'échelon régional.

Les tableaux seront complétés en fonction du nombre de joueurs participants dans chaque département .

2.4) Dispositions diverses :

Si un tableau a moins de 6 inscrits en messieurs ou 3 inscrites en dames, il ne sera pas organisé. Les titres ne seront pas décernés. Les inscrits seront directement qualifiés pour l'échelon régional.

Les convocations seront envoyées au plus tard le Lundi 20 Mars par mail. Elles seront également consultables sur le site du Comité de la Manche : www.cdtt50.org ou Facebook : Comité départemental de tennis de table Manche